

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Centre de l'activité physique

1. Conditions générales

1.1 Avant le début de l'activité

Les coûts d'inscription seront remboursés. Aucuns frais d'administration ne seront appliqués.

1.2 Une fois l'activité débutée

Le remboursement sera effectué au prorata des cours restant à la session + 10% de frais d'administration du montant initial du cours.

2. Conditions particulières

2.1 Programme prénatal

Les participantes devant accoucher en cours de session se verront rembourser, sans pénalité, les cours qui n'ont pas été suivis. Le formulaire de remboursement (disponible au CAP ou sur demande à cap@cegepsherbrooke.qc.ca) ainsi qu'une pièce justificative doivent être transmis au CAP dans le mois suivant l'accouchement.

2.2 Abonnement salle de musculation et carte récréative

Une fois l'abonnement débuté, le remboursement sera effectué au prorata des semaines restantes à l'abonnement + 10% de frais d'administration du montant initial de l'abonnement. Les cartes à 10 accès sont non-remboursables.

2.3 Accès journalier

L'accès journalier n'est ni remboursable, ni transférable.

2.4 Inscriptions Volontaires

Pour tout remboursement auprès des Volontaires, veuillez communiquer avec la responsable, Anne-Judith Ménard-Boutin.

3. Procédures de remboursement

Toute demande de remboursement doit être faite par le client à l'aide du formulaire de remboursement. Le formulaire est disponible au guichet d'accueil du Centre de l'activité physique ainsi que sur le site internet du CAP dans la section service. Toute demande doit être transmise par courriel à cap@cegepsherbrooke.qc.ca ou par télécopieur 819 820-9688.

Le remboursement sera envoyé par la poste dans les 30 jours suivant la réception du formulaire dûment rempli.